

RESOLUTION N°4
RELATIVE A L'ESCLAVAGE

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Port-au-Prince en Haïti, pour son 32^{ème} Congrès, du 6 au 9 décembre 2017,

Déplore toute pratique tendant à réduire l'être humain en esclavage, quelle que puisse être la forme de cet asservissement : travail forcé, mariage contraint, exploitation sexuelle, immigration imposée ;

Dénonce notamment avec la plus grande vigueur la vente aux enchères d'êtres humains en Libye ;

Exhorte en conséquence la communauté internationale à prendre toute mesure de nature à mettre un terme à cette situation dramatique, à poursuivre les auteurs de ces crimes et assurer la libération et la protection des victimes.